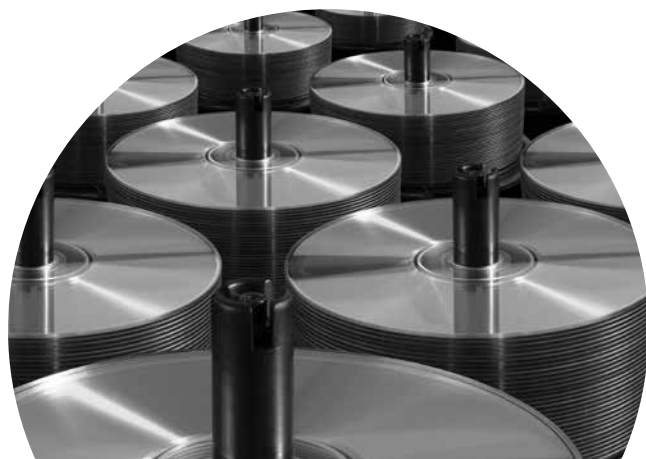




Graveur(se) / Copiste

Appellations voisines : Graveur musical, Préparateur de partition, Score editor, Compograveur



CONTEXTE DE TRAVAIL

Le graveur-copiste travaille la plupart du temps sous le statut d'indépendant pour des maisons d'édition et rarement sous le statut de salarié.

Il peut-être amené à travailler dans l'urgence pour fournir aux musiciens un matériel lisible en un temps restreint (par exemple, lors des sessions d'enregistrement).

Dans les maisons d'édition musicale, il travaille en lien avec les compositeurs, les éditeurs, et les interprètes / orchestres.



MISSIONS

Le métier de graveur/copiste participe à la préparation et à la mise en forme des partitions. Le graveur/copiste transcrit une œuvre musicale dans une forme lisible, claire et professionnelle, en vue de son impression sur papier ou de sa diffusion numérique. Plus particulièrement, il :

- met au propre la partition à partir d'un manuscrit ou d'un fichier, fourni par le compositeur ;
- utilise les logiciels de gravure musicale pour créer des partitions précises, esthétiques et conformes aux standards éditoriaux ;
- s'assure de la lisibilité du document : mise en page, espacement des notes, justesse des alignements, respect des règles typographiques musicales ;
- s'adapte à différents formats demandés : partition conductrice (ou partition d'orchestre), parties séparées pour les instrumentistes, partitions d'études, etc. ;
- fournit aux musiciens un matériel lisible en effectuant notamment des corrections signalées par les interprètes ou chefs d'orchestre.



VARIABILITÉ

Les missions varient selon la taille et l'organisation de la structure, le périmètre des activités et le niveau de responsabilités. Il peut :

- avoir un rôle de création dans la conceptualisation de la pensée du compositeur par l'invention de nouveaux graphismes et signes musicaux.
- dans les très petites structures, ses fonctions peuvent être exercées par l'éditeur lui-même.

Les deux métiers de graveurs et copistes sont totalement unifiés depuis le développement des logiciels numériques. Le graveur-copiste maîtrise ainsi la gravure numérique et la mise en forme des partitions, lorsqu'il ne délègue pas cette fonction.



Graveur(se) / Copiste

Appellations voisines : Graveur musical, Préparateur de partition, Score editor, Compographeur



COMPÉTENCES REQUISES

Compétences métiers :

- Avoir l'oreille et une grande culture musicale
- Déchiffrer une œuvre artistique musicale
- Comprendre les demandes et apporter des solutions techniques pour traduire une idée créative
- Lire, transposer et maîtriser les règles typographiques de l'écriture musicale
- Être capable d'identifier et corriger d'éventuelles erreurs ou incohérences musicales
- Savoir organiser son temps pour répondre à la demande
- Comprendre les usages, limites et enjeux légaux de l'IA/IAG dans le traitement et la génération de contenus

Connaissances :

- Chaîne de production éditoriale
- Graphisme des partitions des grands éditeurs
- Règles typographiques et musicales
- Normes d'édition musicale
- Logiciels Publication Assistée par Ordinateur (PAO)
- Logiciels de gravure (EPS, DORICO, Sibellus, MuseScore)
- Maîtrise de l'anglais

Compétences relationnelles :

- Savoir écouter et comprendre les demandes musicales pour les traduire graphiquement.



ACCÈS AU MÉTIER

Formation :

Le métier de graveur/copiste est accessible après un cursus d'études au conservatoires (écriture, orchestration, analyse, composition...). Il existe également des formations de niveau Bac +3 ou Bac +5 spécialisées en musicologie.

Expérience :

Le métier de graveur/copiste est accessible après sans expérience professionnelle antérieure.



PASSERELLES MÉTIERS

- Par expérience : **Instrumentaliste, auteur-compositeur**
- Par la reconversion : **Éditeur musical (musique classique), Graphiste / maquettiste dans l'édition musicale**